



*Commission paritaire nationale
de l'emploi
et de la formation professionnelle
de la Pharmacie d'officine*

www.cpnefp-pharmacie.org

DÉCISION

Vu le procès-verbal en date du 26 juin 2018 du jury d'examen du certificat de qualification professionnelle,

CQP dermo cosmétique pharmaceutique

dont la formation est accessible aux titulaires du brevet professionnel de préparateur en pharmacie,

Vu le référentiel de certification,

Vu le règlement de l'examen,

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) est décerné, pour les candidates du centre de **LORMONT (33)** à :

ARRIETA Camille
DAURIAC Laure [avec les félicitations du jury]
ESTEINOU Laura
FOLCHER épouse BOURDAGET Lauriane
KOUMAKO Afi [avec les félicitations du jury]
LEMBEYE Mathilde
QUESSON Malaurie
SERVILLE Gabrielle
SGHAIER Myriam
SUPERVIE Marion



Fait à Paris, le 26 juin 2018,
le président de jury,

Philippe DENRY